



Contrat de territoire Région de Colmar 2022-2025

Fiche descriptive de projet n°7



Enjeux :	Attractivité : Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant. Cohésion Sociale : Permettre à chaque habitant du territoire d'y trouver sa place
Objectifs opérationnels :	Accompagner les centralités dans la mise à disposition de services et d'équipement adaptés aux besoins de leurs habitants. Répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
TRANSFORMATION DE LA HALTE-GARDERIE LES LOUPIOTS EN MULTI-ACCUEIL

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Ville de Colmar

<u>Localisation du projet :</u>
Rue de Lausanne, Colmar

<u>Description et objectifs du projet :</u>
Objectif : Le 9ème plan crèche, dénommé Plan d'investissement pour l'accueil des jeunes enfants (Piaje), redéfinit les modalités de soutien financier par la CAF, pour la création de places d'accueil du jeune enfant dans un objectif de développement et de rééquilibrage de l'offre d'accueil. Aussi, la halte-garderie « les Loupiots » sera transformée en crèche. Afin d'être en parfaite adéquation avec le fonctionnement actuel d'une crèche et d'être en cohérence avec les derniers référentiels sur les aménagements des locaux, le projet d'une construction neuve est retenu. Cela permettrait d'avoir un bâtiment moderne (bâtiment passif à très faible consommation énergétique), de repenser la totalité des espaces de cette parcelle, prévoir une cour oasis et enfin, maintenir l'activité de la halte-garderie existante dans des conditions optimales. Descriptif technique Construction du bâtiment et de la cour oasis: 2 080 000 € HT Equipeement mobilier : 150 000 € HT Prestations intellectuelles, études, aléas : 298 740 € HT

<u>Public visé :</u>
Petite enfance

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
Date de démarrage des travaux :	01/01/2025
Date de fin des travaux :	01/09/2026

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 528 740 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation CeA :

Base subventionnable retenue :	2 528 740 €
Taux :	15%
Montant :	379 311 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	Montant HT	Taux
Ville de Colmar	1 140 807 €	45%
Union Européenne (FEDER)	505 748 €	20%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds Attractivité Alsace)	379 311 €	15%
Région (Climaxion)	252 874 €	10%
CAF	250 000 €	10%
TOTAL PROJET	2 528 740 €	100%

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE COLMAR

En matière de bilinguisme :

- Mise en place d'une signalétique bilingue sur l'intégralité des bâtiments, et mention du soutien apporté par la CeA au projet;
- Designer un référent en charge du développement du bilinguisme au sein de la Ville de Colmar;
- Créer un environnement bilingue avec du matériel pédagogique adapté;
- Former les animateurs périscolaires aux interventions en langue régionale;
- Inscrire la Ville de Colmar dans le cadre du dispositif « Mittwoch uff Elsässich » .

En matière de politique sociale :

- Construire un projet éducatif;
- Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des assistants maternels;
- Proposer une tarification sociale;
- Proposer une offre de service pour lever les freins à l'emploi (accueil en urgence pour familles en voie d'insertion);
- Travailler sur une approche inclusive pour l'accueil d'enfant en situation de handicap.

ENGAGEMENTS DE LA CeA

Dans le cadre de ses compétences et du respect du principe d'équité territoriale, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :

- Apporter une assistante technique en matière de bonnes pratiques et de traductions (Direction du Bilinguisme);
- Prêter via le réseau des bibliothèques du matériel pédagogique en langue régionale (ouvrages alsatiques et jeunesse, malles pédagogiques Bâbelkiste, kamishibai, sacs bilingues...);
- Proposer en territoire des ateliers « Einfach & Lustig »;
- Soutenir techniquement et financièrement les intervenants extérieurs qualifiés du « Mittwoch uff Elsässich » ainsi que les animateurs de la structure s'exprimant en langue régionale;
- Apporter une subvention d'investissement au projet d'un montant maximum de 379 311€ (15% du montant éligible HT) au titre du Fonds Attractivité Alsace, dans les conditions précisées dans la convention financière dédiée. Cette subvention est conditionnée à la signature de la convention financière précitée à intervenir entre la CeA et le porteur du projet.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

--

REMARQUES

Remarques complémentaires :

--